

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme
Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE
du 07 mai au 08 juin 2026 inclus

Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur



CONCLUSIONS MOTIVEES

1 - Objet de l'enquête publique.

Cette enquête publique a pour objet le projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme à l'initiative de la commune, dans les formes prévues au Code de l'urbanisme.

Elle a pour but de permettre la création d'un réservoir d'eau sur les parcelles D423, D429, D544 et D545 au lieu-dit dénommé Batarel, actuellement classé en zone Npef1 et couverte par un EBC.

Dans le cadre du programme d'aménagement de la concession d'Etat devenue régionale du canal de Provence sur le territoire du Calavon / Sud Luberon dans le Vaucluse, de nombreux projets ont été réalisés sur le territoire en cohérence avec les scénarios définis dans le schéma hydraulique du Sud Luberon et de ses actualisations.

C'est une opération en plusieurs phases d'aménagement, dont fait partie cette révision du PLU.

2 - Intérêt du projet pour la commune.

Pour la commune d'Ansois l'objectif de ce programme est :

- Le maintien et la sécurisation de l'activité agricole. L'intérêt de l'accès à une ressource en eau stockée pour l'irrigation des cultures consiste :
 - o De façon générale, à élargir la gamme de productions possibles, améliorer la valeur ajoutée produite et rendre l'économie agricole moins dépendante des aléas climatiques ou économiques.
 - o Pour la filière viticole, à sécuriser la production et la qualité des vins, mieux se protéger face à l'augmentation de fréquence des années sèches et pérenniser le matériel végétal.
 - o A redynamiser l'économie du territoire et permettre une reconquête des surfaces actuellement en friches et en jachères, l'installation de jeunes et faciliter la reprise des exploitations.
 - o A permettre aux exploitations agricoles de s'équiper pour être moins vulnérables face aux aléas climatiques (dispositifs antigel, sécheresse, brumisation...).
 - o A faciliter la transition agroécologique des exploitations et des territoires car l'accès à une ressource en eau sécurisée permet de diversifier les rotations et implanter des couverts végétaux en inter-culture ou inter-rang.
- La sécurisation d'un territoire rural fortement boisé. L'intérêt de l'accès à une ressource en eau stockée consiste à permettre :
 - o D'une part la défense des massifs forestiers contre les incendies (DFCI),
 - o Et d'autre part la défense extérieure contre les incendies (DECI), avec des volumes stockés à cet effet dans les réservoirs, et une capacité à mobiliser d'importants débits en zone rurale, en complément des ressources existantes.

Ce projet de création d'un réservoir d'eau répond aux besoins de la commune de maintien et de sécurisation de l'activité agricole, et de sécurisation d'un territoire rural fortement boisé.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement de la concession d'Etat devenue régionale du canal de Provence sur le territoire du Calavon / Sud Luberon dans le Vaucluse, et permettra la réalisation d'une des phases d'aménagement de la Société du Canal de Provence.

Le choix du site répond à la nécessité d'un certain dénivelé, au respect de l'habitat rural et évite les contraintes d'équipements techniques à proximité.

Je constate que ce projet est utile et nécessaire pour la commune d'Ansois.

3 - Dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé de :

- o notice de présentation,
- o extrait de zonage,
- o extrait de règlement – Zone N.

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par le bureau d'études SOLiHA Vaucluse, Place du Marché, 84510 Caumont-sur-Durance.

Je constate que le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune d'ANSOUIS est clair, complet, et détaillé. Il permettait une compréhension facile du projet par le public.

4 - Déroulement de l'enquête.

4.1 – Consultation préalable

La consultation liée à ce projet, qui s'est déroulée du 01 au 29 août 2025, avait permis de recueillir 33 observations.

Je suis convaincu que cette consultation préalable a contribué positivement à l'expression du public, en phase de préparation du projet.

4.2 - Permanences et participation du public.

L'enquête publique s'est déroulée du 07 mai au 08 juin 2026 inclus.
Sur cette période j'ai tenu trois permanences en mairie de d'Ansouis :
1ère permanence : jeudi 07 mai 2026, de 09h00 à 11h30,
2ème permanence : mercredi 27 mai 2026, de 14h00 à 16h30,
3ème permanence : lundi 08 juin 2026, de 14h00 à 16h30.

La salle mise à disposition par la mairie d'Ansouis permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions. Il n'y a eu aucun incident durant cette enquête. Le climat de l'enquête a été serein.

La participation du public a été très faible, probablement du fait de la consultation préalable.

Pendant la durée de l'enquête :

- o 03 observations ont été portées sur le registre,
- o aucun courrier postal n'a été adressé au commissaire enquêteur,
- o aucun courriel n'a été reçu.

Le total des observations à exploiter est de 03.

Le déroulement de cette enquête publique et les conditions d'information et d'accueil du public sont à considérer comme un élément positif.

Bien que très faible, la participation du public doit être mise en regard de celle lors de la consultation préalable.

4.3 - Synthèse des observations et réponse du maître d'ouvrage.

J'ai adressé la synthèse des observations par courriel adressé à la mairie d'ANSOUIS en date du 08 juin

2026.

J'ai présenté cette synthèse des observations lors d'une réunion en mairie d'ANSOUIS le 12 juin 2026.

Le porteur de projet a répondu à la synthèse des observations du public par un courriel en date du 22 juin 2026. Ce courriel fournit des éléments de réponse détaillés, clairs et argumentés.

La réponse à la synthèse des observations fournies par le maître d'ouvrage, point par point à mes sollicitations, est un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.

AVIS

Je constate que ce projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme a pour but de permettre la création d'un réservoir d'eau sur les parcelles D423, D429, D544 et D545 au lieu-dit dénommé Batarel, actuellement classé en zone Npefl et couverte par un EBC.

Pour la commune ce projet a pour objectifs de :

- maintenir et sécuriser l'activité agricole,
- sécuriser ce territoire rural fortement boisé.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement de la concession d'Etat devenue régionale du canal de Provence sur le territoire du Calavon / Sud Luberon dans le Vaucluse, est nécessaire pour la réalisation d'une des phases d'aménagement de la Société du Canal de Provence. En cela ce projet est utile au territoire du Sud Luberon.

Après étude, j'estime que :

- Ce projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme permettant la création d'un réservoir d'eau est utile et nécessaire pour la commune d'Ansouis.
- Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet est clair, complet, et détaillé. Il permettait une compréhension facile du projet par le public.
- La consultation préalable de 2025 a contribué positivement à l'expression du public, en phase de préparation du projet.
- Bien que la participation fût faible, le déroulement de cette enquête publique et les conditions d'information et d'accueil du public sont à considérer comme un élément positif.
- La réponse à la synthèse des observations fournies par le maître d'ouvrage, point par point à mes sollicitations, est un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.

- * **Après avoir étudié le dossier présenté, m'être fait expliquer les enjeux du projet et avoir visité les lieux concernés ;**
- * **Après m'être assuré que l'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme ;**
- * **Après avoir tenu trois permanences sur la commune d'Ansouis ;**
- * **Après avoir pris connaissance et analysé les observations formulées par le public, et la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse des observations ;**
- * **Comme suite aux conclusions ci-dessus ;**

J'émet un

AVIS FAVORABLE

au projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme
Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE
Dossier d'enquête n° E26000025 / 84

Fait le 23 juin 2026.



Jacques SUBE